

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Service Urbanisme
Place Colignon, 1
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2012/75=022/020 (corr. Mme M. Coupez)
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.271/s.525
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Place des Bienfaiteurs, 20 / angle avenue J. Stobbaerts.
Transformation d'un horeca et aménagement d'une terrasse (anc. Le galion).

En réponse à votre lettre du 31 août 2012, en référence, et reçue le 3 septembre, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 12 septembre 2012.

Ces remarques portent sur le choix des matériaux et sur l'aménagement d'une terrasse sur l'espace public.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, se situe dans la zone de protection du site classé de la place des Bienfaiteurs (monument et abords).

La demande vise à rénover la brasserie actuelle, qui occupe une grande partie du rez-de-chaussée, et à l'étendre en sous-sol, à modifier les baies de l'horeca (remplacement des châssis du rez-de-chaussée et du sas d'entrée, suppression de certaines allèges, etc.) et à formaliser la terrasse dans l'espace public.

Bien que ces interventions auraient peu d'impact sur le site classé, ***la CRMS suggère, en ce qui concerne la façade de l'horeca, de privilégier des matériaux naturels clairs, y compris le vitrage des baies, pour améliorer l'interface de l'horeca avec l'espace public (pas de rez-de-chaussée « noir »).***

Par ailleurs, l'établissement précédent s'était étendu sur le trottoir en installant quelques tables sur un tapis en gazon synthétique. Cette situation serait pérennisée par l'installation d'un plancher fixe protégé du vent par des parois vitrées.

De manière générale, la CRMS n'encourage pas la formalisation des terrasses par des dispositifs fixes qui empiètent sur les trottoirs : ils encombrent l'espace public et sont généralement peu valorisants, surtout aux abords d'édifices et de sites classés.

La Commission invite la Commune à mener une réflexion globale à cet égard au vu de la revitalisation en cours des commerces et horeca de la place des Bienfaiteurs, qui constitue un lieu significatif de la commune.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mmes M. Kreutz et M. Muret, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse) ; A.A.T.L. – D.U.